Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212200760-20260610-CCAS03_2026-DE

Conseillers
en exercice : 13
de présents : 12
de votants : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-huit du mois de mai à 18 heures 30,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation du 22 mai 2026,
Sous la présidence de Monsieur MENARD Alexis, Président.

Présents : M. MENARD Alexis, Mme RONDEL Emmanuelle, M EVEN Didier, M LETACONNOUX Sylvain, Mme JOUAN Véronique, Mme HENRY Mégane, Mme CORDON Catherine, M BERTRAND Michel, M CARFANTAN Alain, Mme SALMON Monique, Mme DURAND Anne, Mme SERADIN Marie-Christine

Absent excusé : M CRINON Yves donne pouvoir à Mme SALMON Monique

Secrétaire de séance : Mme HENRY Mégane

OBJET : Election d'un vice-président
03/2026

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-18 ;

Le Maire, Président du CCAS, expose au conseil d'administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein un vice-président. Il demande aux candidats à ce poste de se déclarer.

Sont candidats : - Mme RONDEL Emmanuelle

Le conseil d'administration procède à l'élection du vice-président au scrutin secret.

Nombre de bulletins :13

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu : -Mme RONDEL Emmanuelle=> 13

Donc Mme RONDEL Emmanuelle ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Vice-Présidente.

Fait et délibéré à Hénanbihen,
Extrait conforme
A Hénanbihen, le 10 juin 2026.
La Vice-Présidente,
Emmanuelle RONDEL

Certifié exécutoire
Compte-tenu de sa transmission
En Préfecture le 10 juin 2026.